



Mines Alert Canada



RAPPORT ANNUEL 2009

Conseillers

Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Moirra Hutchinson
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Peter J. Usher
Alan Young



Le personnel de Mines Alerte : de gauche à droite, le coordonnateur aux communications et à la sensibilisation Jamie Kneen, le coordonnateur du programme canadien Ramsey Hart, la coordonnatrice à la recherche Catherine Coumans et la coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration Susan Murdock.



MiningWatch Canada

Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada a été créé en 1999 par des groupes environnementaux, syndicaux et autochtones du Canada désireux d'institutionnaliser leur travail sur les questions minières, ainsi que par des groupes canadiens de développement international, de justice sociale et de défense des droits de la personne intéressés à soutenir des organismes partenaires et des collectivités des pays du Sud aux prises avec des incursions et des abus découlant de l'activité d'entreprises minières canadiennes.

Mines Alerte repose sur le principe selon lequel les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas être traités isolément mais, bien au contraire, leur résolution est interdépendante. L'organisme a été mis sur pied afin de créer et renforcer des réseaux mondiaux visant à soutenir les collectivités touchées par les activités minières et à susciter des réformes permettant de prévenir et de sanctionner les pratiques minières irresponsables et de se pencher sur les abus actuels et passés.

Mines Alerte est devenu une voix prépondérante dans l'élaboration de politiques minières susceptibles d'obliger les entreprises à rendre des comptes, peu importe qu'elles mènent leurs activités au Canada ou qu'elles commettent des exactions à l'étranger. Son conseil d'administration et son personnel possèdent les connaissances et l'expérience voulues dans les domaines des politiques et des campagnes environnementales, de l'organisation communautaire et syndicale, du développement économique communautaire, de la cueillette de fonds, de la gestion des organisations, du développement international, de la solidarité internationale et des droits des peuples autochtones.

Ce qui guide notre travail

Nous croyons au principe du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, par les collectivités autochtones avant que des activités de développement minier soient menées sur leurs territoires ancestraux. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la protection du capital naturel et de la santé de l'environnement pour les futures générations.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière, et nous les aidons à obtenir l'aide technique et l'écoute dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous répondons régulièrement à des demandes d'information de la part d'organismes, de collectivités, de Premières Nations, de médias, de cinéastes, d'investisseurs et d'étudiants.

Nous facilitons l'établissement de liens et d'échanges entre les collectivités touchées par l'activité minière et les organismes qui les représentent et travaillent avec elles, de façon à ce qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs idées, leurs succès et leurs défis et qu'ils puissent apprendre directement les uns des autres. Ainsi, ils ne sont pas obligés de lutter dans l'isolement.

Nous collaborons, avec d'autres organismes réunis en coalitions et en groupes de travail autour d'objectifs communs, à construire des réseaux de partage d'information et d'idées ainsi que des relations de travail entre les organisations.

Nous menons des recherches crédibles en réponse aux demandes de collectivités et d'autres organismes intéressés.

Nous revendiquons des changements réglementaires –

notamment à l'égard des entreprises minières canadiennes ayant des activités internationales. Nous avons appris avec le temps que l'environnement ne peut pas être protégé sans une solide réglementation soutenue par un personnel suffisant. Il arrive parfois que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous amène à engager des poursuites judiciaires et à participer à des évaluations environnementales et à d'autres processus administratifs.

Nous participons, avec des représentants de l'industrie et des gouvernements, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, à ce titre, nous respectons son Code d'éthique.

Nous considérons que l'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui entraîne des bénéfices à court terme et des conséquences à long terme. Jusqu'à ce que les ressources en métaux aient été épuisées et que notre capacité de recyclage et l'efficacité de nos matériaux aient atteint notre niveau de consommation, l'activité minière se poursuivra. Cependant, elle doit être encadrée par des normes beaucoup plus sévères et ne doit pas avoir la possibilité de refiler ses coûts les plus importants et ses responsabilités à la population ainsi qu'aux générations futures.

Nous considérons que le fait de soulever des questions sur les répercussions des projets miniers ainsi que sur la capacité des gouvernements à les surveiller et les contrôler constitue un important service public, que **nous sommes fiers d'offrir**.

Points saillants de l'année 2009

Notre journée à la Cour suprême du Canada

Le gouvernement fédéral tente de limiter l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale depuis son entrée en vigueur en 1995. Nous croyons que les autorités fédérales ont contrevenu à la Loi en 2006 en scindant en plusieurs éléments le projet de la mine Red Chris, dans le nord de la Colombie-Britannique, en réduisant l'évaluation environnementale du projet à un examen sommaire plutôt que d'en faire une étude approfondie, et en ne permettant pas à la population de participer à l'évaluation.

Notre travail dans ce dossier – Représentés par Ecojustice, nous avons eu gain de cause en Cour fédérale, mais nous avons été déboutés en appel. En octobre 2009, notre cause a été entendue par la Cour suprême, ce qui constitue en soi une victoire partielle, car en nous accordant l'autorisation d'en appeler, la Cour suprême marquait un précédent dans l'histoire de cette Loi et validait l'importance que nous avons donnée à cette question, générant aussi une importante couverture médiatique.

Projet de loi d'initiative parlementaire C-300 sur la responsabilité sociale des entreprises : lumière au bout du tunnel?

Un projet de loi d'initiative parlementaire (du parti d'opposition Libéral), le projet de loi C-300, actuellement débattu en comi-

té, aurait pour effet de mettre fin au soutien politique et financier du gouvernement canadien aux entreprises qui enfreindraient les normes relatives aux droits de la personne et à l'environnement.

Notre travail dans ce dossier – Nous avons livré un témoignage écrit et oral devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes. Nous avons été en consultation constante avec une vaste gamme d'organismes non gouvernementaux, syndicats et simples citoyens, nous avons contribué à mobiliser l'opinion publique et collaboré avec des parlementaires et des juristes du Parlement à la rédaction préliminaire d'amendements au projet de loi.

Constitution de réseaux en vue d'une coordination internationale

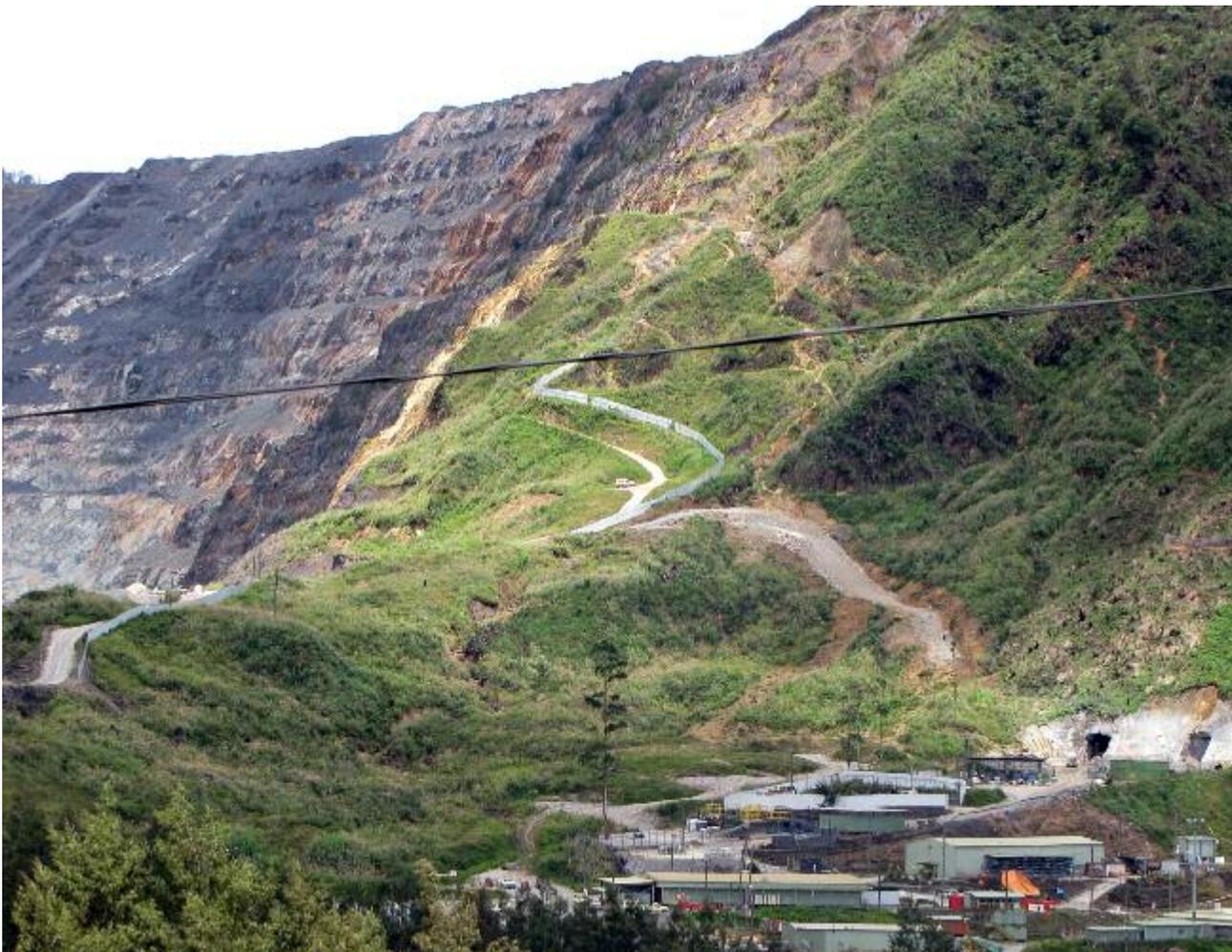
Coordonné par le secrétariat du réseau Third World Network Africa, l'organisme African Initiative on Mining, Environment, and Society (AIMES) regroupe des collectivités touchées par l'activité minière, des chercheurs et des ONG de l'ensemble du continent africain. Mines Alerte est l'un des rares participants non africains. L'Observatoire latino-américain des conflits miniers (dont le sigle, OCMAL, correspond au nom espagnol de l'organisme) est un autre réseau qui regroupe des collectivités touchées par l'activité minière, des chercheurs et des ONG d'Amérique latine. D'autres réseaux régionaux apparaissent de façon plus ponctuelle, par

exemple des collectivités d'Amérique centrale se regroupent, au Honduras, au Guatemala, en El Salvador et au Mexique, pour réagir contre la violence exercée envers leurs dirigeants communautaires, notamment par des menaces de mort et des assassinats.

Notre travail dans ce dossier – Nous considérons ces réseaux comme une réaction de la base à des pressions multiples sur ces collectivités. Nous leur apportons tout le soutien logistique et matériel possible, mais surtout, nous essayons de leur donner accès à la meilleure information et la meilleure analyse possibles, en leur fournissant nous-mêmes le soutien technique, la méthodologie de recherche et l'analyse stratégique dont ils ont besoin ou en les aidant à trouver ces services ailleurs.

Violations des droits de la personne en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Un organisme populaire de défense des droits de la personne, l'Association Akali Tange (ATA, d'après son nom anglais), a documenté des cas de violation des droits de la personne par des gardes de sécurité (viols et assassinats présumés et continus pendant de nombreuses années) à la mine Porgera Joint Venture, qui appartient et qui est gérée par Barrick Gold dans la province d'Enga en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, des propriétaires fonciers vivant dans la zone de concession spéciale de la mine demandent à être déplacés car leurs terres et leurs moyens de subsistance ont été



La mine Porgera, Papouasie-Nouvelle-Guinée (Photo : Catherine Coumans)

compromis, leur environnement contaminé et leur accès à l'eau potable perdu.

Notre travail dans ce dossier – Jethro Tulin, de l'ATA, s'est adressé aux actionnaires de Barrick Gold lors de l'assemblée générale annuelle de l'entreprise de 2009 à Toronto, il a rencontré des députés et des fonctionnaires et fait des présentations publiques à Toronto, Ottawa et Montréal. Lorsque Jethro est rentré chez lui en mai, sa collectivité était en état de totale confusion : le mois précédent, environ 200 soldats avaient été envoyés à Porgera et avaient incendié plus de 130 maisons. Partout dans le monde, des voix ont réclamé de Barrick Gold et du gouvernement national qu'ils clarifient leur rôle respectif.

Les collectivités autochtones doivent être en mesure de prendre leurs propres décisions en se fondant sur une évaluation judicieuse des coûts réels liés à l'exploration et l'exploitation minières sur leurs terres.

La majorité des concessions minières jalonnées au Canada sont sur les terres ancestrales des peuples autochtones, et il n'est pas rare pour une collectivité autochtone de compter plusieurs concessions sur son territoire. Mines Alerta soutient le droit des peuples autochtones au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, relativement à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires.

Notre travail dans ce dossier – Nous répondons aux demandes des collectivités et des organisations autochtones dans tout le pays. Voici des exemples qui font partie des faits saillants de l'année 2009 :

- Nous avons tenu un atelier de travail avec les bandes indiennes de Adams Lake et de Neskonlith (près de Kamloops, en Colombie-Britannique) qui sont actuellement aux prises avec deux projets miniers au stade de planification avancée.
- Nous avons rencontré le personnel du Gouvernement national Tsilhqot'in (TNG) à Williams Lake, en Colombie-Britannique, nous avons participé à des assemblées communautaires au sujet du projet de mine Prosperity et nous avons fait une tournée de la région qui serait touchée par le projet. Nous avons aussi parlé avec les membres locaux du Conseil des Canadiens et de la Cariboo Chilcotin Conservation Society, qui sont très préoccupés par le projet mais qui manquent de ressources pour assumer le processus d'évaluation environnementale.
- Nous avons (avec la consultante Joan Kuyek) préparé et présenté un atelier à Cutler, en Ontario, pour la Première Nation de Serpent River, portant sur la réglementation minière et les finances, sous l'angle des petites sociétés d'exploitation d'uranium, à partir de l'exemple concret de Pele Mountain.
- Nous nous sommes rendus à Iqaluit à l'occasion du lancement de la première ONG du Nunavut, Nunavummiut Makitaganingit (« le peuple du Nunavut peut se tenir debout »), qui réclame un débat public (Inuits et non-Inuits/Qallunaats) sur l'extraction minière de l'uranium. Nous avons mené plusieurs entrevues avec les médias et nous avons fait une pré-

sentation sur l'extraction de l'uranium au Canada lors d'un forum public.

- Nous avons donné une présentation sur l'exploitation minière de l'uranium dans le cadre d'une conférence sur les terres et les ressources, tenue à Fond du Lac, en Saskatchewan, devant une forte assistance de leaders et de membres de la communauté des Dénés. Nous avons également réussi à joindre le Gouvernement régional de l'Athabasca, le Grand conseil de Prince Albert, la Federation of Saskatchewan Indian Nations et l'Institut Pembina, et nous avons pu fournir des renseignements généraux et une analyse sur la procédure d'attribution des permis par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement au projet Midwest.

Accès du public à l'information sur les déchets toxiques !

Résumé de la question – Après l'entrée en vigueur de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) en 1992, l'industrie minière a été exceptionnellement exemptée de déclarer le contenu toxique des rejets qu'elle décharge dans les bassins d'accumulation de résidus et les amas de stériles; elle a aussi omis de produire des rapports même après que le gouvernement fédéral ait levé l'« exemption minière » en 2006.

Notre travail dans ce dossier – En 2007, nous nous sommes joints à l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs (USGL – Great Lakes United) afin de collaborer avec Ecojustice en vue de porter plainte contre le gouvernement fédéral pour défaut d'obliger les sociétés minières à produire des rapports en vertu de l'INRP. En avril de cette année, la Cour fédérale a rendu un jugement sans équivoque en notre faveur. Environnement Canada devra dorénavant recueillir et publier des données sur l'une des principales sources canadiennes de déchets toxiques (dont l'arsenic, le cadmium, le plomb, le mercure et le cyanure) déchargés dans les bassins de résidus et les haldes de stériles par l'industrie minière. Cette décision s'applique aussi aux rejets et résidus d'extraction des sables bitumineux de l'Alberta. Conjointement avec l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs, nous collaborons actuellement avec Environnement Canada à propos de détails techniques à modifier pour que le jugement de la Cour soit respecté.

Protection de l'eau

Résumé de la question – Une modification réglementaire présentée en 2002, l'annexe 2 du Règlement sur les effluents de mines de métaux, permet au gouvernement fédéral d'accorder aux sociétés minières le droit d'utiliser des lacs et des rivières à poissons comme décharges pour leurs résidus toxiques, entraînant la destruction définitive de ces précieux écosystèmes aquatiques.

Notre travail dans ce dossier – Nous avons facilité la formation d'une coalition d'organismes communautaires, régionaux et nationaux préoccupés par les autorisations en vertu de l'« annexe 2 ». Nous travaillons également sur des cas spécifiques en collaboration avec des groupes locaux, et nous présidons le Causus des mines du Réseau canadien de l'environnement. Nous avons réussi à attirer l'attention des médias sur les plans d'eau menacés, et nous avons travaillé en étroite collaboration avec plusieurs parlemen-

taires, notamment le député néo-écossais Peter Stoffer, qui a élaboré un projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question. Nous avons constamment soulevé le fait que les méthodologies d'évaluation n'attribuent aucune valeur aux plans d'eau naturels, ce qui semble les désigner comme choix logique pour en faire des bassins d'accumulation de résidus – y compris dans les discussions avec le Bureau du vérificateur général.

Nécessité de mener des évaluations environnementales globales, exhaustives et rigoureuses

Utilisées de façon optimale, les évaluations environnementales (EE) peuvent être des outils efficaces de consultation et de planification au service de la promotion du développement durable, mais dans les pires cas, elles peuvent souvent se réduire à un exercice d'estampillage automatique et d'approbation de projets dangereux pour l'environnement.

Notre travail dans ce dossier – À la suite d'une demande d'aide de la part de la communauté Xeni Gwet'in et du Gouvernement national Tsilqot'in dans le cadre du processus d'EE du projet de mine Prosperity et d'une autre demande semblable de la part de la Première Nation de Nak'azdli à propos de l'EE du projet de mine de Mount Milligan, nous avons bénéficié d'une « aide financière aux intervenants », ce qui nous a permis d'obtenir un rapport d'expert et de couvrir nos frais de déplacement et de réunion. Nous avons découvert d'importantes failles dans l'évaluation des options possibles et dans le plan de compensation de l'habitat du poisson de ces deux projets. Le groupe d'experts indépendants qui a examiné le projet Prosperity était d'accord avec notre évaluation et a exigé du promoteur des renseignements additionnels pour justifier le choix de son plan minier. Les audiences sont prévues pour mars 2010. Le projet Mount Milligan a néanmoins été approuvé en décembre.

« Entrée libre » et réforme de la Loi sur les mines de l'Ontario

L'Ontario est le plus important territoire minier du Canada et compte pour 30 % de la valeur totale de la production de métaux au Canada. Ce qui se passe dans le secteur minier en Ontario est donc important non seulement à l'échelon provincial, mais également aux échelons national et international. À la fin d'avril 2009, la province a déposé le projet de loi 173, Loi modifiant la Loi sur les mines. Cette loi a reçu la sanction royale à la fin d'octobre.

Notre travail dans ce dossier – Nous avons collaboré avec des alliés issus des collectivités et des organismes autochtones et non autochtones afin d'élaborer un plan d'action en réponse à la proposition du gouvernement. Selon la nouvelle loi, l'octroi des permis devient conditionnel à une consultation des Autochtones et à des « arrangements » avec les détenteurs des droits de surface. Toutefois, l'attribution de permis devrait aussi dépendre d'un examen des répercussions potentielles de l'activité minière sur l'environnement, et les autres parties concernées (notamment les municipalités, les résidents voisins, les autorités en matière de conservation et les exploitants d'entreprises touristiques) devraient être consultés également.

Mines Alerte a fait une présentation lors de la consultation

publique sur le projet de loi à Toronto. Nous avons alors fait ressortir deux préoccupations : le haut degré de discrétion ministérielle et le fait que des aspects importants du nouveau régime règlementaire à venir. De plus, certains éléments, notamment des modifications en matière d'évaluation environnementale, l'amélioration des conditions de fermeture de mines et des garanties financières, le partage des recettes ou l'exploration et l'exploitation de l'uranium, sont complètement absents de la nouvelle loi. Nous poursuivrons notre collaboration avec divers groupes alliés puisque le processus de consultation se poursuit en 2010.

Membres en 2009

L'Alliance de la Fonction publique du Canada
Ami(e)s de la Terre
Bathurst Sustainable Development
Bedford Mining Alert
Centre for Longterm Environmental Action Newfoundland/Labrador (CLEANf/Ld)
Friends of the Stikine Society
Inter Pares
Développement et Paix
Fonds humanitaire des Métallos
Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de l'automobile
Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
La Nation Innu
Nature Canada
Northwatch
Rivers Without Borders
Sierra Club of Canada
Société pour la nature et les parcs (SNAP)
Yukon Conservation Society (YCS)

Conseil d'administration

Co-présidentes : Laura Calm Wind, Thunder Bay, Ontario
Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario
Trésorière : Jean Symes, Ottawa, Ontario
Secrétaire : Earl Commanda, Ottawa, Ontario
Directeurs : Ken Luckhardt, Toronto, Ontario
Armand MacKenzie, Sept-Îles, Québec
David MacKinnon, Whitehorse, Yukon
Kevin O'Reilly, Yellowknife, T. N.-O.
Anne Sam, Fort St. James, C.-B.
Bruce Maclean, Winnipeg, Manitoba
Tracy Glynn, Fredericton, N.B.

Merci à...

Nous voulons remercier tous les organismes et toutes les personnes qui nous ont aidés au cours de la dernière année, ainsi que tous nos précieux donateurs qui contribuent à rendre notre travail possible. Nous saluons publiquement les donateurs institutionnels énumérés dans les déclarations des vérificateurs et dont les noms suivent :



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Présenté aux membres de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada

Nous avons vérifié le bilan de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada au 31 décembre 2009 et les états de l'évolution des actifs nets et des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux administrateurs de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par les administrateurs, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ottawa (Ontario)
Le 27 janvier 2010

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
experts-comptables autorisés

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	\$ 112 209	\$ 132 209
Investissement à court terme (note 2)	50 172	50 202
Débiteurs	5 984	8 115
À recevoir de Canary (note 4)	54 023	24 408
Frais payés d'avance	1 326	2 579
	<u>\$ 223 714</u>	<u>\$ 217 513</u>
PASSIFS À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	\$ 9 700	\$ 18 795
Revenu reporté (note 3)	39 916	62 136
	<u>49 616</u>	<u>80 931</u>
ACTIFS NETS		
Fonds de prévoyance - intérieurement affectés (note 5)	65 000	55 000
Fonds de défense juridique - intérieurement affectés (note 5)	20 000	-
Actifs nets non affectés	89 098	81 582
	<u>174 098</u>	<u>136 582</u>
	<u>\$ 223 714</u>	<u>\$ 217 513</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
FONDS DE PRÉVOYANCE		
Solde - début de l'exercice	\$ 55 000	\$ 50 000
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	10 000	5 000
Solde - fin de l'exercice	<u>\$ 65 000</u>	<u>\$ 55 000</u>
FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Solde - début de l'exercice	\$ -	\$ -
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	20 000	-
Solde - fin de l'exercice	<u>\$ 20 000</u>	<u>\$ -</u>
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde - début de l'exercice	\$ 81 582	\$ 77 768
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	37 516	8 814
Transfert au fonds de défense juridique (note 5)	(20 000)	-
Transfert au fonds de prévoyance (note 5)	(10 000)	(5 000)
Solde - fin de l'exercice	<u>\$ 89 098</u>	<u>\$ 81 582</u>

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
REVENUS		
Subventions	\$ 251 952	\$ 191 856
Générés par les programmes (note 4)	238 590	279 251
Adhésions, intérêts et autres	14 325	15 010
	504 867	486 117
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	26 253	23 106
Programme international	105 920	116 788
Programme interne	104 285	112 248
Programme de création de systèmes réglementaires	64 382	48 313
Programme de communication	67 181	41 672
Litiges	-	10 136
Conseil en matière de transition	-	18 442
Administration	99 330	106 598
	467 351	477 303
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	\$ 37 516	\$ 8 814

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2009

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisation

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

b) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses liées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à \$ 3 455 (2008 : néant \$).

c) Constatation des produits

L'organisation utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

(e) Instruments financiers

Les investissements à court terme sont classés comme étant détenus jusqu'à maturité et sont comptabilisés au coût plus intérêt accru. Les autres instruments financiers sont enregistrés à leurs quantités reconnues au début moins des réductions de valeur nécessaires.

(f) Affectation des dépenses

L'organisation impute des coûts salariaux directement aux programmes et affecte une part de ses dépenses salariales administratives à certains programmes.

2. INVESTISSEMENT À COURT TERME :

L'investissement à court terme consiste en un contrat de placement garanti encaissable qui vient à échéance le 8 mars 2010 et porte un intérêt à 0,4 %.

3. PRODUIT REPORTÉ

Le produit reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de deux autres administrateurs. Au cours de l'exercice 2009, 145 356 \$ (2008: 141 602 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada provenaient de Canary. En date du 31 décembre 2009, il existe un montant à recevoir de 54 023 \$ de la part de Canary (2008 : 24 408 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2009 et des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

	2009	2008
Canary		
Actifs totaux	\$ 93 407	\$ 83 230
Passifs totaux	88 491	62 543
Actifs globaux nets	\$ 4 916	\$ 20 687
Revenus globaux	\$ 135 200	\$ 208 516
Dépenses globales	150 971	191 810
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	\$ (15 771)	\$ 16 706

5. FONDS INTÉRIEUREMENT AFFECTÉS

FONDS DE PRÉVOYANCE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de prévoyance affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré \$ 10 000 (2008 : 5 000 \$) à ce fonds.

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

En cours d'année 2009, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds de défense juridique affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de fournir des fonds pour des poursuites juridiques liées aux objectifs de l'Institut. Pendant l'année, l'organisation a transféré \$ 20 000 à ce fonds.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les débiteurs, les sommes exigibles du Canary Research Institute, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que MiningWatch Canada / Mines Alertes Canada n'est pas exposée à des risques significatifs de l'intérêt, de la monnaie, ou de crédit résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés rapprochent leur valeur juste.

7. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2011. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont environ 10 000 \$.

8. INFORMATIONS A FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisation définit son capital en tant que ses actifs nets, qui ne sont pas soumis aux conditions externes. En ce qui a trait à la gestion de son capital, la direction a pour objectif de préserver sa capacité de maintenir son fonctionnement, afin d'être en mesure de continuer à offrir des services conformes à sa mission.

9. AFFECTATION DES DÉPENSES

L'organisation a affecté les salaires d'administration de 4 107 \$ à chacune des fonctions suivantes: programme international, programme interne et programme de communication.

10. DONATEURS INSTITUTIONALES

L'organisation remercie pour leur soutien les organisations suivantes :

Initiative boréale canadienne / Canards Illimités Canada	Global Greengrants Fund / Rainforest Action Network
Centre de recherche pour le développement international	Inter Pares
Congrès du travail du Canada	Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario
Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile	Primate's World Relief and Development Fund
Fonds humanitaire des Métallos	Sigrid Rausing Trust